

# La négligence d'Ottawa mène des trésors patrimoniaux à la ruine

Sue Bailey  
Presse canadienne

**OTTAWA — Le Musée militaire de la Citadelle, la redoute du Cap-aux-Diamants et la Maison Louis-Saint-Laurent à Québec, de même que le lieu historique du Canal-de-Carillon, dans l'Outaouais, sont menacés par la négligence d'Ottawa, estime la vérificatrice générale, Sheila Fraser.**

Dans son rapport au Parlement, hier, M<sup>me</sup> Fraser note que ce sont là quelques exemples des trésors nationaux qui risquent la ruine si Ottawa n'agit pas.

La vérificatrice générale presse le gouvernement fédéral d'accentuer ses efforts de conservation et de décider quels sont les édifices, champs de batailles, sites archéologiques et canaux qui doivent être protégés d'urgence. Il lui paraît également nécessaire de rendre davantage compte au public

des progrès accomplis.

« Ces lieux évoquent la vie et l'histoire des hommes et des femmes qui ont bâti le pays, écrit-elle. Ils nous aident à mieux comprendre le présent, et à nous préparer pour l'avenir. »

Selon M<sup>me</sup> Fraser, la disparition de parties importantes du patrimoine bâti du Canada priverait les générations futures de Canadiens de l'accès à des moments charnières de leur histoire commune.

Elle déplore l'écart entre le degré supérieur de protection assuré aux lieux historiques et édifices classés relevant de Parcs Canada, par rapport à la protection des lieux et édifices gérés par la Défense nationale ou par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les responsabilités de Parcs Canada en matière de conservation sont plus étendues que celles d'autres ministères, souligne-t-elle.

En 2003, la vérificatrice générale avait relevé de la négligence et des re-

tards dans les travaux de restauration requis dans les édifices et lieux relevant de Parcs Canada. Depuis, Parcs Canada a amélioré sa performance, note M<sup>me</sup> Fraser.

Elle déplore que la politique du Conseil du Trésor pour la protection d'éléments du patrimoine ne s'applique qu'aux édifices fédéraux du patrimoine classé, et non aux lieux historiques nationaux ou aux canaux, par exemple.

À cette lacune s'ajoute le fait qu'on traite la désignation et la conservation d'éléments patrimoniaux de façon compartimentée, ce qui complique la tâche des ministères lorsque vient le temps de faire des choix éclairés et de déterminer les priorités, écrit-elle.

Dans sa réponse, le gouvernement mentionne un projet de politique prévoyant notamment une protection juridique pour les sites et édifices nationaux et les artefacts archéologiques trouvés sur des terres fédérales.



La Maison Louis-Saint-Laurent, sur Grande Allée à Québec, serait un des édifices négligés par le gouvernement Harper, selon Sheila Fraser. — PHOTO PC